n° 398
1881

Première Année. — N° 89 CINQ CENTIMES Jeudi 24 Novembre 1881

LE RÉVEIL LYONNAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon, Rhône, Loire, Ain, Isère, Saône-et-Loire.	5	10	18
Hors de ces Départements.....	8	16	30
Etranger (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

Lyon — 8, Rue des Marronniers, 8 — Lyon

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort

A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, 10, place de la Bourse

Bureaux de Vente : 14, Rue Quatre-Chapeaux

CHOSES D'ÉLECTIONS

Avant que les comités n'aient discuté les programmes et arrêté les candidats, nous avons exprimé notre libre opinion. Nous avons émis l'idée d'une candidature ouvrière, nous nous imaginions avoir touché juste; de toutes parts des lettres amies nous encourageaient à persévérer. La réunion de l'Elysée nous laissé peu d'espoir sur le succès d'une telle tentative. On n'a pas crû devoir prendre de décision, on a entendu les candidats proposés ; on a écouté les citoyens Javot, Joseph Thivollet, Charvet, ouvriers lyonnais, que divers groupes de citoyens présentaient, mais on a surtout applaudi le docteur Susini qui se présentait tout seul : le docteur Susini est de Marseille et il ne sort pas de l'atelier.

Il y a une tendance à prendre un candidat exotique; un rhéteur quelconque; un journaliste, un médecin, un avocat, un rentier ; les prolétaires n'ont décidément de tendresse que pour la bourgeoisie. Cependant leur choix n'est pas fait. Nous pouvons encore éclairer nos amis. L'élection du 4 décembre doit être quelque chose de plus qu'une élection ordinaire. La Guillotière a eu, jusqu'alors, le monopole des protestations courageuses, elle pourrait avoir, maintenant, celle des revendications généreuses. C'est surtout dans ce milieu populaire, dans cette ruche, dans ce monde d'usines et de fabriques, que l'élection d'un ouvrier a raison d'être. Ce n'est ni La Palisse, ni Quimper qui songeront jamais à choisir un enfant de l'établi. C'est aux grandes villes ; c'est à Paris, c'est à Marseille, c'est à Lyon, qu'il appartient de le faire.

Comment, l'ouvrier se plaint que ses affaires sont mal faites? Il entend les puissants du jour s'écrier, avec la conviction de gens n'ayant jamais souffert : il n'y a pas de question sociale ! Il voit tous les projets qui l'intéressent ou négligés ou enterrés ; il s'indigne, il proteste, il s'élève contre cette Chambre bourgeoise. Et s'il doit choisir un candidat, il choisit un bourgeois. Ce mot bourgeois n'a pas sous notre plume une signification haineuse, nous ne voulons pendre personne aux reverbères de Villefranche ou d'ailleurs, nous désignons ainsi cette classe de la société, qui, ayant fait sa révolution, en retire les bénéfices au détriment de ceux qui l'ont aidé de leur liberté et de leur sang.

Tant qu'à l'Assemblée, il n'y aura pas des hommes compétents, des hommes représentant exactement les aspirations de la masse laborieuse, des hommes sortis du peuple même, on pourra parler du progrès social. On dira un mot stupide et vide de sens.

Compagnons, vous savez ce que c'est qu'une tâche ; on ne confie pas au forgeron l'équarrissage d'une pierre, on ne donne pas à un maçon un lopin à forger ; le maçon et le forgeron se tireraient mal d'un travail qu'ils ne connaissent point. Et vous confiez à des hommes, qui n'ont jamais vécu de votre vie, qui ont passé à côté de vous sans s'expliquer vos défaillances, sans comprendre vos douleurs, qui ne savent pas les angoisses terribles des longs jours de chômage ; les poignantes anxiétés des mauvaises années ; en vérité, c'est folie. Quoi ! il n'y a pas au milieu de vous un camarade, ayant le cœur droit et le sens juste ; sévère et intègre ; capable de parler de vos misères, les ayant souffertes ; capable d'exposer au Parlement vos aspirations et vos revendications ?

La candidature ouvrière serait une idée féconde, elle irait son chemin. La réunion de l'Elysée nous laisse croire qu'elle a peu de chance. Tant pis : nous espérions mieux de la Guillotière, de ce faubourg, si franchement républicain. Et nous espérons encore.

Nous ne saurions que répéter ce que nous disions le premier jour : fidèle à notre principe et fidèle aussi à la discipline démocratique, nous donnerons notre concours au candidat accepté par les comités. Nous entrerons dans la lutte ardemment ; nous voulons croire qu'elle ne sera que l'éclatante manifestation des sentiments radicaux de la grande foule travailleuse. C'est en raison de ce concours promis d'avance que nous voulons avertir nos amis d'un danger.

Le docteur Susini, que nous respectons pour la cause qu'il défend, pour son courage, lors de l'affaire Jessa Heffmann, la martyre des czars, nous semble impossible. Il a parlé devant un auditoire qu'entraînait sa parole provençale, brillante et facile, il a enthousiasmé : c'est l'histoire de tous les beaux parleurs, rien de plus.

Mais le docteur Susini n'est présenté par personne : il vient de lui-même, il s'impose ; il y a plus : le docteur Susini est privé de ses droits politiques. Est-ce sage de choisir un candidat inconstitutionnel ? La Guillotière est-elle condamnée à n'avoir jamais de représentants ? Puis, il y a une loi, en France, il est contraire à la loi de nommer un candidat privé de ses droits. Que la cause de cette privation soit inique : nous l'accordons. Qu'on nomme alors, un député quelconque — puisqu'on ne veut point d'un ouvrier, mais qu'une fois élu, il soit capable d'entrer à l'Assemblée et de demander la révision de ces lois draconiennes, de ces lois anti-démocratiques, qui ferment la porte des Chambres à des hommes tels que le docteur Susini.

Les républicains radicaux, surtout, doivent avoir le souci de rester dans la légalité. Car la légalité est le seul chemin qui mène à la conquête du droit.

Georges Letellier.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 23 novembre.

La proposition Boysset

Nous apprenons que, dans le conseil des ministres, M. Gambetta a déclaré qu'il s'opposerait à la prise en considération du projet Boysset sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, étant donné qu'il aurait lui-même un projet différent, qu'il présenterait à son heure.

L'attitude de M. Wilson

L'attitude de M. Wilson dans les réunions de la commission tunisienne donne lieu à beaucoup de commentaires.

Le gendre de M. Grévy prend absolument le contre-pied de l'opinion de M. Gambetta. Vous savez que ce dernier défend la régularité des imputations provisoires, tout en convenant qu'elles ont atteint l'extrême limite de la légalité et en promettant des réformes interdisant la possibilité pour l'avenir d'agissements de cette nature.

Les commissions

La Chambre, réunie dans ses bureaux, a procédé hier à la nomination des commissions d'enquête sur les élections de MM. de Soubeyran et de Lanjuinais.

La première est ainsi composée : MM. Andrieux, Belon, Noirot, Jean David, Labuze, Plessier, Loustalot, Noël Parfait, Tiersot, Chavanne (Loire) et Marion.

La seconde est composée de MM. Corneau, Jules Roche, Hérisson, Pierre Legrand, Levet, Develle (Eure), Bizarelli, Bernier, Tiersot, Saint-Romme et Cauvant.

Il a été procédé également à l'élection d'une commission pour l'examen du projet de résolution de M. Latrade ayant pour objet la nomination d'une commission des chemins de fer.

Ont été élus : MM. Baihaut, Latrade, Cantagrel, Jacques, Labuze, Dree, Reymond, Royer, Guillot, Lacaze, Sarrien.

L'élection de Ladoucette

Le premier bureau a conclu, par 13 voix contre 8, à une proposition d'enquête sur l'élection de M. Ladoucette, à Vouziers.

Les bureaux des commissions

M. Plessier a été élu président et M. Chavanne secrétaire de la commission d'enquête de l'élection Soubeyran.

MM. Andrieux, Labuze et Marion, sont chargés de l'examen du dossier. La commission décidera ultérieurement si on devra aller dans le département de la Vienne.

La commission de l'élection Lanjuinais a élu M. Bernier président et M. Develle secrétaire. Après examen du dossier, elle décidera si le voyage dans le Morbihan est nécessaire.

Décision de la commission d'initiative

La proposition Boysset sur le concordat a été prise en considération. M. Steeg a été élu rapporteur.

La commission d'initiative a pris la même décision pour la proposition Truelle sur la liberté du taux de l'intérêt.

La majorité est favorable en principe à la proposition Legrand tendant à édicter des mesures disciplinaires contre les députés adressant des sollicitations aux ministres dans le but d'un intérêt privé, mais le projet est jugé impraticable.

Proposition Corentin Guyho

M. Corenthin Guyho a déposé à la Chambre une proposition ayant pour but de garantir les droits du pouvoir civil vis-à-vis du clergé et d'assurer l'indépendance du bas clergé vis-à-vis des évêques.

Union des Gauches

Paris, 23 novembre.

Les députés républicains, à l'exception de ceux qui sont inscrits à l'Extrême-Gauche, ont reçu la convocation suivante :

Cher Collègue,

Le désir général nous paraît être de ne pas voir se reconstituer les groupes de l'ancienne Chambre. Mais il nous semble qu'il se manifeste, en même temps, au sein de la majorité républicaine, un besoin unanime de se grouper et de se concerter dans une réunion extra parlementaire.

Nous aurions voulu que des collègues plus autorisés que nous se chargeassent de provoquer cette réunion.

Ayant vainement attendu cette convocation, nous avons dû nous décider à en prendre l'initiative.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien assister à une réunion préparatoire qui se tiendra au palais Bourbon, salle des Gardes, le mercredi 23 novembre 1881, à quatre heures du soir, et qui aura pour objet d'organiser des réunions périodiques de la majorité républicaine.

La convocation était signée par MM. Boissy-d'Anglas, Duvaux, Frogier de Pontlevoye, Goblet, Varambon, Casimir Périer, Louis Legrand, Liouville, Logerotte et Renault-Morlière.

MORT
DE
M. AMÉDÉE LE FAURE

Paris, 23 novembre.

M. Jules Le Faure, a adressé ce matin au président de la Chambre, la lettre suivante :

Monsieur le President.

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de mon frère Amédée Le Faure, député de la Creuse, qui a succombé cette nuit, à la suite d'une fièvre paludéenne contractée dans son récent voyage en Tunisie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Jules Le Faure.

M. Amédée Le Faure a rendu le dernier soupir à une heure du matin.

L'agonie a été courte, elle a suivi un violent accès de transport au cerveau, qui a déterminé la crise suprême.

Le malade est resté alité treize jours. Les docteurs Lebreton et Damaschino, crurent pouvoir dompter le mal, mais la fièvre redoubla et le délire survint.

Il ne cessait de crier : Tunisie.

Ces paroles prenaient parfois une éloquence merveilleuse.

Hier le délire tomba et fut l'affaiblissement final. Le pouls était monté de 112 à 124 pulsations avec les accidents typhiques et les complications de la méningite.

Durant la dernière journée, le malade, fut plus calme et la tête plus libre. Il se sentit mourir avec un calme grave. Il regarda en face la mort approchante, regrettant les grandes espérances d'une vie laborieuse interrompue à 43 ans. Il fit ses adieux doucement et simplement.

Dans la soirée survint la crise terrible.

M. Le Faure, a débuté dans la presse en 1866 comme correspondant d'un journal pour la campagne d'Italie. Lors de la guerre de 1870-1871, il publia : la *guerre Franco-Allemade*, le *procès Bazaine*, le *Code de justice militaire*, le *Dictionnatre militaire de France*.

Elu député le 20 avril 1879, son mandat fut renouvelé.

Ses obsèques auront lieu vendredi, 25, à l'église Saint-Louis-d'Antin, à 11 heures du matin.

LES JOURNAUX

Paris, 23 novembre.

M. Wilson écrit au *Rappel* pour démentir qu'il y ait eu aucune pensée de blâme ou même de critique contre ses anciens collègues dans ses explications devant la commission tunisienne.

— Le *Voltaire* déclare que le projet de M. Jules Roche sur le régime des cultes est intéressant, mais qu'il a seulement une valeur théorique.

— Le *Parlement* souhaite que les députés républicains repoussent le projet de former un groupe unique parce qu'une pareille combinaison tendrait à substituer les mystères des couloirs aux discussions de la tribune et serait la négation du régime parlementaire.

— La *République française* demande, au nom de la liberté de conscience, que la laïcité soit introduite dans l'enseignement secondaire.

— La *Petite République* dit qu'il appartient aux adversaires de M. Gambetta de prendre l'initiative d'une interpellation dont le ministère n'a nullement besoin, d'ailleurs.

— Le *Rappel* critique le projet de réunion extra parlementaire. Il craint que la réunion ne se divise en deux dès le premier jour.

— Le *Soleil* publie une lettre dans laquelle, répondant à une demande qui lui a été adressée, un professeur à la Faculté de droit de Paris déclare que si le Congrès est souverain sans conditions, le champ reste libre à toutes les surprises et au rétablissement du régime conventionnel.

— La *Paix* assure que dans un entretien qu'il a eu avec qdelques sénateurs de la majorité, à propos du Congrès et de la révision, M. Gambetta a déclaré formellement que, selon lui, le Congrès pourrait délibérer seulement sur les questions indiquées par les délibérations séparées des deux Chambres.

— Le *Paris* confirme la nouvelle que la session se terminera le 10 décembre.

Un article du même jour s'élève vivement contre les députés solliciteurs, qu'il appelle la plaie de la troisième République.

Le *Paris* conclut en déclarant que le véritable grand ministère sera celui qui fera cesser ces abus, en attendant le scrutin de liste.

Le *Paris* cite le nom de M. Oustry, préfet du Rhône, comme ayant des chances d'être nommé geuverneur général de l'Algérie.

M. Tirman remplacerait M. Oustry à la préfecture du Rhône.

— Le *Français* annonce que M. Batbie soutiendra demain la validité de l'élection de M. Voisins-Lavernière. Il invoquera les précédents dans les élections des sénateurs inamovibles par l'Aseemblée nationale.

RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

Paris, 23 novembre.

La réunion plénière de la majorité était présidée par M. David, de l'Indre, puis par M. Guichard et M. Bastid, secrétaire d'âge.

M. Goblet a exposé le but de la convocation. Il ne s'agit pas de reconstituer l'ancien groupe, mais il ne faut pas non plus que la majorité s'émiette faute d'un accord préalable dans certaines circonstances, ou que la confusion se produise comme récemment.

Il ne faut pas élire un bureau, mais se servir du bureau d'âge.

Après des observations de MM. Plessier, Langlois, Letellier et Goblet, M.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

37

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

La certitude d'avoir merveilleusement joué son rôle exaltait sa vanité naturelle, et le succès obtenu la rendait triomphante.

Pierre Rédon l'attendait.

Elle lui raconta ce qui s'était passé.

Il la félicita de façon chaleureuse, lui donna des instrutions nouvelles et, après avoir planté sous ses yeux les jalons du chemin qu'elle devait suivre en s'installant à l'hôtel de Chaslin, il regagna son logement de la rue Philippe-de-Girard, où Pierre Rédon le borgne redevenait l'élégant baron César de Fossaro.

Une heure après il se mettait au lit dans sa luxueuse chambre à coucher de la rue de Provence, et s'endormait en combinant des plans machiavéliques.

XXVII

Nous prions nos lecteurs de nous accompagner à l'hôtel de Vergis, à l'heure même où, rue de Provence, le baron César appelait le sommeil après une journée bien remplie.

L'hôtel était situé entre cour et jardin.

L'entrée principale — la grille d'honneur si l'on veut — donnait sur l'avenue de Villars.

Les jardins, très vastes et plantés d'ormes et de tilleuls deux fois séculaires, s'étendaient jusqu'au boulevard des Invalides dont une muraille d'enceinte, haute de trois mètres à peu près, les séparait.

Dans la muraille se trouvait percée une petite porte bâtarde, presque cachée du côté de l'hôtel sous l'épaisseur des lierres.

Ce petit parc — charmante réduction du parc Monceaux, — offrait un adorable enchevêtrement d'allées et de sentiers tournant autour des pelouses ombreuses.

Le comte et la comtesse, lorsqu'ils se trouvaient à Paris pendant l'été, y passaient habituellement le soir quelques heures.

A l'époque où commence notre récit les arbres n'étaient pas encore complètement dépouillés de leur parure, mais l'automne rougissait déjà les feuillages que la première gelée blanche d'octobre devait emporter.

La demie après onze heures du soir sonnait à l'horloge des Invalides.

M. de Vergis, en quittant son cabinet de travail et avant de gagner sa chambre à coucher, passa chez la comtesse.

Il trouva Marie accoudée au balcon d'une fenêtre ouverte sur le jardin.

Au bruit des pas du comte foulant l'épais tapis, madame de Vergis se retourna d'un mouvement brusque.

Son visage était contracté. — Une sorte d'égarement se lisait dans ses yeux.

— Etes-vous souffrante, chère enfant? — demanda le comte avec inquiétude.

Marie appela sur ses lèvres un sourire et répondit :

— Souffrante, non, mais brisée de fatigue... — J'ai eu du monde tout l'après-midi, et je n'étais pas d'humeur à trouver aujourd'hui charmants les lieux communs de la conversation... — Cela fait mal aux nerfs d'entendre les mêmes choses répétées cent fois de suite, presque dans les mêmes termes par des indifférents...

— Vous avez reçu tantôt la visite d'Arnold de Trois-Monts.

La jeune femme détourna la tête pour cacher la rougeur qui montait à ses joues.

— M. de Trois-Monts — répliqua-t-elle — n'a passé que quelques minutes au salon. — Ce n'était pas pour moi qu'il venait, mais pour vous.

— Rangez-vous Arnold dans la catégorie des indifférents dont vous parliez tout à l'heure? — fit M. de Vergis du ton le plus naturel.

Marie devint un peu pâle.

— Mais sans doute... — murmura-t-elle en s'efforçant d'affermir sa voix. — Pourquoi ferais-je une exception en sa faveur ?

— Parce que j'en fais une. — Trois-Monts, quoi qu'il soit riche, n'est point un inutile, un gommeux, un joli fantoche à tête vide ; c'est un travailleur, un observateur, un garçon sérieux, que j'ai toujours aimé et que j'aime encore comme un fils. — Je lui ai reproché la rareté de ses visites. — Il m'a promis de venir plus souvent, mais je crois qu'il n'en fera rien.

— Vous croyez cela ? — répéta Marie presque machinalement.

— Oui.

— Pour quelle raison?

— J'ai cru remarquer que vous ne témoignez aucune sympathie à M. de Trois-Monts, et que votre accueil était des plus froids. — S'il a fait la même remarque et s'il en conclut qu'il vous déplaît, ce qui est d'une logique indiscutable, cela suffirait pour l'éloigner de notre maison.

— Il me semble que je suis avec lui comme avec tout le monde... — dit la comtesse.

— Je vous assure que c'est une erreur... — Je voulais retenir Arnold à dîner... — Il a décliné mon invitation sous un prétexte en l'air... — Je vous demande, ma chère Marie, de lui témoigner une bienveillance particulière la première fois qu'il viendra nous voir... — Le ferez-vous ?

— Je le ferai de mon mieux pour vous obéir...

— Merci... — Et maintenant, je dois me souvenir que vous êtes fatiguée... — Je vous laisse...

— Déjà !

— Il est tout près de minuit moins un quart... — Reposez-vous... — Bonsoir, Marie...

— Bonsoir, mon ami...

En prononçant ces mots la jeune femme tendit en souriant son front à M. de Vergis.

Le comte la prit dans ses bras avec une sorte de fièvre et la pressa si violemment contre sa poitrine qu'il lui arracha un faible cri.

— Vous ai-je fait mal ?... — demanda-t-il d'une voix tremblante en desserrant aussitôt son étreinte.

— Non, mais vous m'avez surprise, et la respiration m'a manqué...

— Vous ne souffrez pas, bien vrai ?

— Je vous le jure.

— Pardonnez-moi donc ma maladresse, et à demain.

— A demain.

M. de Vergis sortit du boudoir ; quand la porte se fut refermée derrière lui, la comtesse tombant sur un siège courba la tête.

Elle demeura pendant quelques secondes immobile et comme absorbée ; puis elle se releva d'un mouvement brusque, en essuyant deux larmes qui se suspendaient à ses longs cils.

— Est-ce ma faute, à moi ? — balbutia-t-elle d'une voix éteinte. — J'ai lutté de toutes mes forces, Dieu m'en est témoin, mais j'ai été vaincue. — Est-ce qu'on résiste à l'amour ? — Quand il s'impose, que peut contre lui la volonté ? Oh ! je sais bien que je suis lâche et criminelle... Je sais que j'aurais dû mourir plutôt que d'écouter cette voix qui m'attirait, qui me fascinait, qui me donnait le vertige... — J'ai tout oublié... je suis devenue fausse et menteuse, hypocrite et parjure... L'adultère s'est emparé de moi, corps et âme, et j'ai trouvé qu'acheter au prix d'un crime les ivresses qu'il me prodiguait, ce n'était pas les payer trop cher... — Ah ! comme aujourd'hui j'en suis punie !!

Marie appuya son mouchoir sur ses lèvres pour étouffer les sanglots qui montaient de son cœur à sa gorge.

Ses larmes jaillirent avec abondance et diminuèrent un peu l'irritation nerveuse à laquelle elle était en proie.

Elle entra dans sa chambre à coucher et frappa sur un timbre.

La camériste, — une jeune fille d'une vingtaine d'années, — accourut, les yeux gros de sommeil.

— Justine, — lui dit Marie, — éteignez les lumières du boudoir, et ensuite allez vous reposer...

— Madame la comtesse ne veut pas que je la déshabille ?...

— Non, mon enfant... — je me déshabillerai seule...

— Madame n'aura plus besoin de moi ce soir ?

— Non... — Allez.

— Bonne nuit, madame la comtesse...

— Bonne nuit, mon enfant...

La jeune fille exécuta l'ordre que sa maîtresse venait de lui donner, et bientôt on l'entendit fermer les portes derrière elle en se retirant.

Madame de Vergis regarda la pendule de vieux Saxe placée sur la cheminée de sa chambre.

Marie se dirigea vers une des fenêtres, écarta successivement les lourds rideaux de brocatelle bleue, doublée de soie blanche et les petits rideaux de guipure ancienne, puis tourna son regard vers les croisées de la chambre du comte.

Elles étaient encore éclairées.

— Il veille... — se dit la jeune femme ; — il faut attendre...

Elle s'assit auprès des rideaux toujours entr'ouverts, les yeux fixés sur les fenêtres de l'appartement de son mari.

Dix minutes s'écoulèrent.

La lumière s'éteignit au bout de ce temps ; la façade de l'hôtel devint sombre.

La comtesse laissa retomber les rideaux, passa dans son cabinet de toilette, y prit une pelisse noire qu'elle jeta sur ses épaules, attacha sur sa tête un chapeau garni d'une voilette très épaisse, et en moins de quelques minute trouva prête à sortir.

Après avoir fermé au verrou les principales issues de sa chambre, elle glissa dans sa poche une petite clef, sortit par la porte du cabinet de toilette qu'elle ferma à double tour, et se trouva sur la première marche d'un escalier de service, dans une obscurité complète.

Lentement, avec des précautions infinies, elle descendit cet escalier garni d'un passage en moquette, et atteignit un couloir du rez-de-chaussée qu'une veilleuse en verre dépoli, suspendue au plafond, éclairait toute la nuit.

Ce couloir aboutissait d'un côté au grand vestibule de l'hôtel ; — de l'autre il conduisait au jardin.

C'est vers cette issue que Marie se dirigea, en redoublant de précautions.

(A suivre.)

Liouville a formulé la proposition suivante :

« La réunion est présidée par le doyen d'âge assisté de deux secrétaires choisis parmi les membres les plus jeunes. Le bureau, ainsi composé, convoquera la réunion quand la demande lui en sera faite par vingt membres, dont les noms accompagneront l'avis de convocation. »

La proposition a été votée à l'unanimité.

La réunion plénière était peu nombreuse, mais M. Gambetta qui se défend d'en être le promoteur fera sous main, tous ses efforts pour que l'organisation de la réunion plénière réunisse là, les députés. Ils recevront un mot d'ordre la veille des importants débats législatifs.

INTÉRIEUR

Paris, 23 novembre.

LA DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES

Il est question de confier à M. Serre, procureur général à la cour de Douai, le poste de directeur des affaires criminelles et des grâces, au ministère de la justice.

NOMINATIONS DANS LA MARINE

Plusieurs nominations relevant du ministère de la marine :

Le commissaire de la marine, M. Honoré, est nommé secrétaire du conseil d'amirauté ;

M. Bossant, général de brigade d'infanterie de marine, est nommé général de division ;

M. Coquet, colonel du 3e régiment d'infanterie de marine est nommé général de brigade.

CONVOCATION DES ÉLECTEURS DE BAGNÈRES

Le collège électoral de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) est convoqué pour le dimanche 18 décembre à l'effet d'élire un député, par suite de l'option de M. Constans, pour Toulouse.

LES VIANDES SALÉES AMÉRICAINES

M. Gambetta a eu aujourd'hui un entretien avec M. Morton, relativement à la question des viandes salées américaines.

LE GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE

Voici comment le *Voltaire* annonce le refus de M. de Freycinet :

« Le poste de gouverneur général de l'Algérie a été offert, ainsi que nous l'avons annoncé, à M. de Freycinet.

« L'honorable sénateur, que des raisons d'ordre politique avaient empêché d'entrer dans le ministère Gambetta, fit le meilleur accueil aux offres qui lui furent faites pour l'Algérie ; la situation qu'il allait occuper était exceptionnelle puisque ses nouvelles fonctions devaient comporter pour lui le rang de ministre.

« Toutefois, pour des raisons de convenance familiale, M. de Freycinet demanda quelques jours de réflexion.

« Nous avons le regret d'apprendre qu'un refus définitif a suivi les hésitations de ces derniers jours.

« Il nous sera permis de dire que, si M. de Freycinet pouvait avoir des raisons politiques qui légitimaient son refus du ministère des affaires étrangères, la situation de gouverneur général de l'Algérie n'entraînait pas les mêmes scrupules.

« Ceux-là mêmes qui avaient trouvé légitime le premier refus de M. de Freycinet ne seront pas les derniers à s'étonner de cette nouvelle détermination. »

LE GÉNÉRAL DE LAUNAY

Paris, 23 novembre.

Le général de Launay, qui vient d'être appelé par le ministre de la guerre à la direction de l'infanterie en remplacement du général Thibaudin, est-il le même officier supérieur qui commanda naguère le 100e de ligne à Périgueux ?

Dans le cas où le général de Launay serait, comme nous le supposons, l'ancien colonel auquel nous faisons allusion, nous ne féliciterions pas le général Campenon du choix qu'il vient de faire. M. de Launay, ancien colonel au 100e de ligne, était, en effet, connu dans l'armée par ses opinions résolument réactionnaires et cléricales.

RÉCEPTIONS DIPLOMATIQUES

Paris, 23 novembre.

La réception diplomatique a duré de trois à cinq heures.

M. Gambetta, en habit noir a reçu tour à tour les représentants étrangers qui ont été introduits par M. Mollard.

M. Czaki a le premier conféré avec M. Gambetta.

Avant de quitter le quai d'Orsay, les membres du cercle démocratique se sont rendus au salon du premier étage, où M. Spuller a fait les honneurs de la réception, pendant que M. Gambetta donnait audience à plusieurs de nos hommes politiques, M. Léon Say était de ce nombre.

Enlèvement du Président du Pérou

Paris, 23 novembre.

Le *Standard* dit que le président du Pérou a été saisi par les Chiliens et transporté à Santiago sur un cuirassé.

Voici une autre dépêche qui nous parvient :

Paris, 23 novembre.

M. Calderon, président de la République du Pérou, a été enlevé par des soldats chiliens et transporté à Santiago.

M. Pierola, ex-dictateur, reste seul chef de l'Etat avec l'appui des Chiliens.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

ÉLECTION D'AIX

Aix, 23 novembre.

Le comité central républicain s'est réuni aujourd'hui, rue Rifle-Rafle. Il était composé de 33 délégués communaux.

Le comité, après un intéressant débat sur la question de la candidature multiple, a entendu les candidats, MM. Bayle et Leydet, puis a adopté la candidature unique de M. Leydet, adjoint au maire d'Aix.

Le comité radical, qui s'est réuni dimanche dernier, a adopté la candidature unique de M. Peautrier, après avoir repoussé celles de MM. Furby, avocat, et Brémont.

ÉLECTION DE CONSTANTINE

Constantine, 23 novembre.

La 1re circonscription de Constantine est en pleine période électorale pour la nomination d'un député en remplacement de M. Thomson, qui a opté pour la 2e circonscription.

Deux candidats sérieux sont en présence, M. Treille, opportuniste, soutenu par M. Thomson, ancien médecin militaire, conseiller général, délégué au conseil supérieur, où il n'est pas encore venu afin de soigner sa candidature, et M. Forcioli, ancien magistrat révoqué par M. Thiers, pour avoir demandé la dissolution de l'Assemblée nationale, avocat à Constantine, ancien conseiller général, soutenu par les radicaux.

Les autres candidats dont il avait été question : MM. Raffin, maire de Batna; Louis Say et l'explorateur Lagarde, de Sétif, se sont désistés.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 23 novembre.

Toute résistance a cessé parmi les tribus du nord de la Tunisie depuis la fuite d'Ali-ben-Amar, partout les insurgés demandent l'aman. Le camp tunisien rentrera prochainement à Tunis; la plupart des soldats seront licenciés. L'aqueduc de Zaghouan sera gardé par les troupes françaises.

Une deuxième compagnie franche est en formation. Les travaux des fortins autour de Kairouan avancent rapidement. Le colonel Moulin est parti le 18 novembre en reconnaissance dans l'Enfida : on croit qu'il ne rencontrera pas de dissidents.

La Situation

Pas de nouvelles importantes aujourd'hui. Les colonnes Forgemol et Logerot continuent leur marché sur Gafsa Gabès, sans rencontrer d'insurgés. En dépit des dépêches de l'Agence Havas, il est bien évident, en effet, que les efforts de nos généraux sont demeurés vains.

Le tout se borne à quelques razzias, dont on s'efforce, d'ailleurs, d'exagérer l'importance. Nous ne voyons guère que la mission topographique qui puisse tirer quelque profit de ces promenades.

Quand nous arrivons à un point nommé, il est entendu que les Arabes viennent de l'abandonner ; c'est dans l'ordre.

J'ajouterai que les télégrammes officiels nous ont suffisamment initiés à ce genre de stratégie pour que la moindre surprise nous soit désormais interdite.

On a vu hier la composition des troupes destinées à l'occupation de la Tunisie. Au nombre des places indiquées, Kairouan est oublié, — ce qui nous donnerait toute latitude pour demander au ministère l'utilité de la fameuse voie ferrée en cours d'exécution entre Sousse et Kairouan... à moins qu'on n'ait voulu récompenser ainsi l'extrême docilité des habitants de la ville sainte, et, cette docilité même, nous aurions certes mauvaise grâce à la nier.

En attendant mieux, M. le général Lambert, dont la mission à Tunis n'avait pas été jusqu'à présent bien définie, devient le généralissime des armées du Bey.

Au moment où l'on est obligé de congédier les soldats d'Ali, les seuls d'ailleurs que Mohamed-el-Sadok possédât réellement, — l'avantage de ce poste n'avait rien que de très problématique.

Nous concevons néanmoins que la situation du général Lambert, un peu embrouillée, voire un peu fausse, demandait un surcroît de relief.

Ce relief, M. Lambert espère le trouver à l'ombre du titre nouveau dont il est aujourd'hui revêtu.

C'est, à n'en pas douter, une lourde tâche qu'assume là l'honorable général, et l'étude que pendant notre séjour en Tunisie nous avons pu faire de ce que l'on est convenu d'appeler les armées du Bey, nous permet d'affirmer que des réformes sérieuses sont nécessaires.

M. le colonel Allegro n'était pas non plus content de son sort ; aussi le Bey, homme conciliant par excellence, et Kasnadar, le successeur de Mustapha, l'ont-ils changé.

De la Kroumirie, le colonel passe au gouvernement de Gabès.

Il est vrai de dire que M. Allegro n'avait jamais eu la bonne fortune de se mettre, et pour cause, en rapport avec un seul de ses administrés de la première heure.

A part cela, tout est bien — et les meilleurs soldats de la France continuent de mourir dans la meilleure des Tunisie !

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Le marché des valeurs étrangères

Londres, 23 novembre.

La principale cause de la faiblesse générale est toujours une situation de place. Le marché des valeurs étrangères à Londres est en baisse. Les Turcs sont offerts ; les Egyptiens sont affectés par la crainte d'un renouvellement éventuel de l'émeute militaire.

Selon le *Morning Post*, sir Ch. Dilke et M. Gambetta, dans leur dernière entrevue, auraient examiné des résolutions communes pour prévenir cette éventualité.

TURQUIE

Les bondholers

Constantinople 23 novembre.

Vendredi dernier, dans la conférence hebdomadaire des ambassadeurs, M. de Novikoff a démenti le bruit que la Russie chercherait à extraver l'arrangement avec les bondholers.

ALLEMAGNE

L'état de siège

Berlin, 23 novembre.

Le Conseil fédéral a résolu aujourd'hui, en vertu de la loi contre les socialistes, de prolonger d'une année le petit état de siège proclamé à Bérlin.

ÉTATS-UNIS

Le procès de Guitteau

Washington, 23 novembre.

L'avocat de Guitteau a plaidé la folie.

ITALIE

L'Ambassadeur à Paris

Rome, 23 novembre.

Le bruit s'accrédite dans les cercles politiques que le rappel de l'ambassadeur de France, M. le marquis de Noailles, sera suivi du rappel de M. Desprez, ambassadeur auprès du Vatican, par suite de la suppression de l'ambassade française auprès du Vatican.

Plusieurs journaux se sont faits l'écho de la nouvelle ; on annonce que de nombreuses lettres viennent d'être échangées à ce sujet entre M. Gambetta et M. Crispi.

Le roi Humbert a présidé hier le conseil des ministres. Une vive discussion y a été soulevée pour l'envoi d'un ambassadeur à Paris.

Tout fait croire que ce sera M. Cialdini qui sera renommé pour la troisième fois à Paris.

Pour le service des dépêches
Allain LANDREC.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

GRÈVE DE VILLEFRANCHE

La parole est aux Patrons

La grève des ouvriers teinturiers de Villefranche mérite qu'on en suive les péripéties avec attention. Hier, la parole était au sabre ; aujourd'hui, elle est à messieurs les patrons, alarmés sans doute de voir l'intérêt qu'inspirent ces travailleurs réduits à la faim.

Ils viennent d'adresser aux journaux une lettre dans laquelle ils tiennent à prouver qu'ils ne sont pas responsables de la misère de leurs ouvriers. Ils revendiquent pour leur compte le titre de travailleurs ayant à diriger les travaux et les ouvriers. Pour un peu, ils se diraient aussi les salariés de ceux avec lesquels ils brassent des affaires.

Ils font valoir que leur industrie a des luttes à soutenir et que, pour exister (l'industrie et non les ouvriers bien entendu), il faut produire dans des conditions d'économie qu'ils sont forcés de défendre sous peine de succomber eux-mêmes.

Pour eux, la journée de onze heures n'a rien d'inhumain.

Il est vrai que les vieilles barbes du patronat qui se souviennent du bon vieux temps où les ouvriers travaillaient quatorze et quinze heures doivent trouver que les ouvriers d'aujourd'hui doivent mener des existences de ministres et que tout dégénère, jusqu'au servage.

Messieurs les patrons font ensuite un aveu qui prouve combien nous sommes toujours au-dessous de la vérité lorsque nous faisons le procès de l'ordre économique actuel.

Ils consentiraient, disent-ils, à accorder la journée de dix heures si dans les usines des autres pays qui leur font concurrence, la journée était de dix heures aussi. Mais bien au contraire, on y travaille treize et quatorze heures *et avec un salaire encore inférieur à celui qu'ils payent.*

Nous n'inventons donc rien lorsque nous disons qu'un grand nombre d'ouvriers ayant femmes et enfants à nourir, travaillent des 12 et 13 heures par jour pour un salaire quotidien qui ne va pas l'un dans l'autre à 3 fr par jour. Quelle horrible situation ! et quel terrible problème ces malheureux ouvriers ont à résoudre pour ne pas mourir de faim.

Les patrons déclarent que si les gouvernants limitent la journée de travail à dix heures, ils l'acclameront, mais à la condition qu'il en soit de même pour toutes les usines.

Ils terminent ensuite par une vieille rengaine économique qui n'a plus cours aujourd'hui, ils devraient bien le savoir.

Le travail, disent-ils, *à ses saisons, il faut qu'il se fasse en temps voulu, c'est inexorable.*

Si dans le moment de presse, nous demandons à nos ouvriers un supplément de labeur et qu'ils ne nous l'accordent qu'en nous faisant payer plus cher, nous serons obligés de les priver de ce supplément de recettes en prenant un plus grand nombre d'ouvriers et alors viendra la morte-saison qui nous obligera à diminuer notre personnel ; de telle sorte que les ouvriers souffriront du manque de travail, sans avoir pu profiter de l'époque surchagée qui devait leur faire compensation.

Mais ce que veulent les ouvriers est le contraire de ce que font les patrons : Ils n'entendent nullement se faire entre eux une concurrence inhumaine en travaillant au-delà de dix heures, sous pretexte de compensation, alors qu'il y a surcroit de travail. Ils ne veulent travailler que dix heures parce qu'ils savent par expérience que travailler davantage est au-dessus des forces humaines ; et qu'en outre, en ne faisant pas d'heures supplémentaires, ils laissent dans les usines de la place pour d'autres.

Et lorsque les patrons disent qu'en augmentant leur personnel lorsqu'il y aura surcroit de labeur, ils seront obligés de le diminuer lorsque viendra la morte-saison, ils se trompent s'ils croient que l'ensemble des travailleurs y aura perdu, puisque de leur propre aveu, *il faut que le travail se fasse en temps voulu, et que c'est une loi inexorable.* La morte-saison n'en vient pas moins forcément non-seulement pour les ouvriers supplémentaires, mais aussi pour les ouvriers considérés comme étant de la maison.

En ne travaillant que dix heures, sans profiter, comme le disent les patrons, d'un surcroit de travail, on verra moins d'ouvriers battre les pavés des rue pour trouver du travail, pendant que d'autres feront des heures supplémentaires.

En somme, la circulaire des patrons, conçue du reste en termes très modérés, ne fait qu'accentuer les critiques que nous faisons chaque jour. Elle démontre que la concurrence, d'un côté part, et le combat pour la vie, de l'autre, sont inexorables ; que les petits industriels, les petits négociants, les petits patrons deviennent de plus en plus la proie des grands capitalistes et des grands industriels ; que la guerre des intérêts prend chaque jour des proportions de plus en plus menaçantes ; que c'est un sauve qui peut général où la société succombera sans nul doute, mais qu'en attendant on cherche à retarder la culbute sociale au détriment des producteurs.

La question des grèves qui a été étudiée au Congrès de Reims au point de vue de son utilité, a donc des côtés excellents qu'on ne saurait nier : celui d'amener les producteurs à discuter leurs intérêts, à se grouper pour défendre en commun leur pain quotidien ; et d'une autre part de forcer les patrons à parlementer, à faire des aveux et à prouver eux-mêmes que l'ordre économique actuel met en présence deux classes d'individus ayant des intérêts diamétralement opposés, et par conséquent, deux classes ennemies.

J.-B. CLÉMENT, *électeur républicain.*

SOUSCRIPTION

POUR LES

GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la vingt-cinquième liste	3085 65
Chambre syndicale des ouvriers plâtriers de Roanne	17 »»
Chambre syndicale des mécaniciens et similaires	100 »»
Une marchande	2 »»
Mlle Darvière, de la Scala, dans un dîner de famille	6 40
Collecte faite à l'enterrement du citoyen Perroud, versé par le citoyen Lombard fils	3 »»
Les ouvriers de la maison Gantillon, apprêteur, versé par le citoyen Chorier	20 20
Total de la vingt-sixième liste	3234 25

∴

Salle de l'Alcazar, rue de Sèze, aux Brotteaux, dimanche, 27 novembre à 1 heure, AU PROFIT DES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE grande réunion publique organisée par la Fédération des chambres syndicales lyonnaises, la société de prévoyance et la chambre syndicale de la teinture.

ORDRE DU JOUR :

Question des salaires.

Orateurs inscrits ce jour :

BUCKMANN, président de la commission exécutive de la grève de Villefranche.

DESGRANGES, secrétaire de la même commission.

LŒNGER, de la chambre syndicale des mécaniciens similaires.

CHARVET, prud'homme des ouvriers teinturiers.

Nous faisons un appel chaleureux à tous les travailleurs sans exception pour apporter leur obole à cette grande œuvre humanitaire et secourir nos frères de Villefranche et leurs familles cruellement éprouvées dans la lutte qu'ils soutiennent pour revendiquer leurs droits à l'existence.

Nous espérons que notre appel sera entendu.

Pour la fédération,
Le secrétaire, L. MATTRAY.
Pour la société de prévoyance de la teinture lyonnaise,
CHAPUIS.
Pour la chambre syndicale de la teinture lyonnaise,
CHOLLET.

Nota.— Une fanfare prêtera son concours à cette œuvre, et jouera la *Marseillaise* à l'ouverture.

Cette réunion étant donnée au profit des grévistes de Villefranche, il sera perçu à la porte un droit d'entrée fixé à 0,25 cent.

La réunion de l'Alcazar attirera, nous n'en doutons pas une foule considérable.

Les 25 centimes demandés à la porte seront peut-être un motif d'attraction de plus ; chacun comprendra *qu'il faut* verser son obole pour les grévistes.

Nous y serons représentés, et nous sommes certains que nous aurons à enregistrer une salle comble ; c'est bien le moins qu'on doive aux grévistes qui sont vraiment malheureux, et qui luttent, en ce moment, non plus pour eux, mais pour tous les travailleurs.

⁂

Nous avons déjà remercié les habitants de la Croix-Rousse de ce qu'ils ont fait pour Villefranche.

Nous sommes heureux de les remercier de nouveau ; ces braves ouvriers ne se lassent pas et ils recevront encore avec leur bienveillance ordinaire les délégués de la grève.

Merci, merci en leur nom, citoyens de la Croix-Rousse, vous méritez bien de toutes les corporations ouvrières.

H. L.

∴

La chambre syndicale des ouvriers chevriers, mégissiers et autres similaires remercie cordialement, par la voie du *Réveil lyonnais*, tous les artistes qui ont bien volu prêter leur concours pour le concert du dimanche, 4 décembre, aux Variétés.

C'est une œuvre patriotique ; c'est une œuvre qui prouve, une fois de plus, la solidarité qui unit les ouvriers entre eux, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette détermination. Bravos aux artistes ! Bravos à la solidarité ouvrière.

Une lettre est adressée au sympathique député Clovis Hugues pour le prier de se charger de la conférence. Nous avons tout lieu de croire qu'il ne refusera pas.

⁂

A Monsieur le directeur du RÉVEIL LYONNAIS.

Monsieur,

Veuillez avoir la bonté de faire parvenir au Comité de la grève de Villefranche la somme de 17 francs que je vous expédie en mandat-poste.

Argent voté par la chambre syndicale des plâtriers-peintres de Roanne.

Veuillez, Monsieur, je vous prie, en même temps que cet argent, faire parvenir à nos amis de Villefranche, nos sentiments de fraternel amitié, ainsi que nos vœux les plus sincères à la réussite de leurs justes réclamations.

Salut et fraternité.

Le secrétaire de la chambre syndicale des platriers-peintres de Roanne. JULES LAINE.

P.-S. — Veuillez, je vous prie, en donner connaissance dans votre estimable journal.

MANUFACTURE DES TABACS

Caisse de Prévoyance

Le bureau s'est réuni ce soir : les anciens membres étaient présents et les membres qui composaient le nouveau bureau s'étaient fait un devoir de prendre la suite du service des sociétaires remplacés, soit sur leur demande, soit par suite d'impossibilité de continuer leurs fonctions.

Les anciens membres sont chaleureusement remerciés.

Nous avons assisté à beaucoup de réunions, mais nous avouons franchement que nous avons très-rarement rencontré une entente aussi cordiale que celle que nous rencontrons parmi les excellents sociétaires de la Caisse de prévoyance.

Nous sommes convaincu que, grâce à la sagesse du président, le citoyen Charpy, grâce à l'excellent concours qui lui est accordé par les membres du bureau, cette Société, qui vient de se former, est appelée à un grand avenir.

On nous informe que les ouvriers des Tabacs des grands centres sont résolus à imiter leurs collègues de Lyon ; tous en ont reconnu la nécessité.

Lyon aura, tout au moins, la gloire d'avoir pris l'initiative, et nous avons l'espoir que les ouvriers et ouvrières de la Manufacture qui ne font pas encore partie de la Société ne tarderont pas à se convaincre de l'utilité, nous dirons plus, de l'indispensabilité de cette Société.

Selon nous, il ne s'agit pas toujours de penser au présent, il est urgent de penser à l'avenir.

Citoyennes et citoyens ouvriers de la Manufacture des Tabacs, réfléchissez-y et vous deviendrez certainement membres de la Caisse de prévoyance.

Ne craignez pas de vous compromettre ; vous ne pouvez l'être dans une association pareille, où la loyauté existe, ou règne le dévouement aux intérêts ouvriers en prévision de leur avenir.

Vos chefs eux-mêmes finiront par comprendre que la *caisse de prévoyance* est un encouragement au travail ; qui travaille veut vivre et s'assurer du pain pour ses vieux jours.

De nouveaux adhérents se sont présentés ; il faut que tous les ouvriers des tabacs, ceux qui sont sages, honnêtes et travailleurs, se rallient à la cause commune et comprennent enfin qu'il faut de la SOLIDARITÉ entre travailleurs entre ouvriers, entre prolétaires.

Henry LAPEYRE.

P.-S. — Nous attendons toujours une explication relative à la mise à pied *illimitée* du citoyen Garat. Nous la demanderons à Paris, s'il le faut.

H. L.

THÉATRES

THÉATRE DES CÉLESTINS

Dans la représentation d'hier, donnée au théâtre des Célestins, on jouait le *Feu au couvent*, pour les premiers débuts de Mlle Carina, première ingénuité, et M. Frey, jeune premier.

La comédie de Théodore Barrière est intéressante, nous pourrions dire empoignante, et elle l'a été hier grâce à M. Esquier qui a su donner au rôle de Paul d'Avenay le relief le plus sympathique.

Mlle Carina, première ingénuité, est gentille, sans doute, mais peut-être pas très-ingénue.

Elle n'a pas ce tempérament, elle n'a pas ces mouvements et ces élans naïfs exigés pour l'emploi ; malgré cela, de l'entrain, du sentiment et la meilleure volonté du monde.

Artiste fort convenable, elle pourra briller dans des rôles moins enfantins.

M. Frey est un jeune artiste, peut-être d'avenir. Excellente tenue et bonne diction. Quand il sera plus familiarisé avec la scène et qu'il étudiera un peu mieux ses gestes, il fera un excellent artiste.

Le *Feu au couvent* a été en somme bien rendu. M. Bourgeois seul s'y est montré un peu fatiguant par ses rires forcés et son jeu manquant de naturel.

Fort peu de monde à cette représentation ; l'étoile Judic accapare le public et le détourne du chemin des Célestins.

J. DAVERNY.

⁂

GRAND-THÉATRE

Aujourd'hui jeudi, au Grand-Théâtre, la *Fille du Régiment ;* le spectacle se terminera par le désopilant opéra comique d'Adam, le *Sourd ou l'Auberge pleine.*

Vendredi, pour la continuation des représentations de M. Salomon, les *Huguenots*, qui, depuis la réouverture, ont toujours fait salle comble.

Lundi, irrévocablement, le *Barbier de Séville*, dont la reprise a dû être différée pour un supplément d'études, Mlle Fincken n'ayant appris la pièce qu'en trois actes, et l'administration, jalouse de respecter les traditions, ayant tenu à la faire jouer en entier, telle qu'elle a toujours été représentée dans notre ville, c'est-à-dire en quatre actes. A ce sujet, nous rappellerons à nos lecteurs que Lyon a eu la primeur du *Barbier*, car la première représentation ici de ce délicieux opéra comique remonte à 1821, alors qu'il n'a vu le feu de la rampe à Paris qu'en 1824.

∴

THÉATRE BELLECOUR

Ce soir un merveilleux spectacle au théâtre Bellecour pour les adieux de madame Judic :

1° Le *Bouquet ;*

2° *Marton et Frontin*, joué par Marie Kolle et Charley ;

3° Les *Charbonniers*, opérette en un acte, jouée par Mme Judic, MM. Emmanuel, E. George et Vorms ;

4° *Mariée depuis midi*, saynette, par Mme Judic ;

5° Chansonnettes.

Rideau à huit heures.

∴

THÉATRE DES FRÈRES GRÉGOIRE

Les soirées du théâtre des frères Grégoire, installé depuis peu sur le cours du Midi, à Perrache, sont des plus attrayantes.

Le spectacle qui est des plus variés se compose d'opérettes, vaudevilles, pantomimes, etc.

Parmi les artistes de la troupe nous remarquons la présence des frères Léontini, gymnastes et caricaturistes, Victor Grégoire, équilibriste, élève du célèbre Oriol.

Le théâtre des frères Grégoire a parcouru Genève, Rome, Florence, Naples, etc., et partout il a remporté un brillant succès.

SPECTACLES DU 24 NOVEMBRE 1881

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — *La Fille du Régiment*, opéra-comique.

Le *Sourd* ou *L'Auberge pleine*, opéra comique.

Théâtre des Célestins

7 heures 1/4. — *Trop de fleurs*, comédie.
Le *Marquis de Villemer*.
Edgard et sa bonne.

Théâtre Bellecour

8 h. — Le *Bouquet*.
Marton et Frontin.
Les *Charbonniers*, opérette.
Mariée depuis midi.
Chansonnettes.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)
A 8 h. 1/2, grande représentation.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 23 novembre, 10 heures du matin.

Les perturbations qui traversent les Iles Britanniques ont occasionné hier des pluies générales dans le Nord et l'Ouest de la France ; on a recueilli 8 mm. d'eau à Charleville. 5 à Boulogne et à Dunkerque, 7 à Cherbourg.

Mais la zone pluvieuse ne s'étend pas jusqu'à nos régions où il ne se produit que des oscillations barométriques accompagnées de coups de vent du sud.

Il en résulte une hausse de la température moyenne diurne qui doit se prolonger jusque vers le 26 ou 27 novembre.

Vu et approuvé :
Le directeur de l'Observatoire,
ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

Par décision ministérielle du 11 novembre 1881, M. de Pinteville de Cernon, lieutenant au 11e régiment de hussards, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Carrelet, inspecteur général permanant des brigades de cavalerie des 14e et 15e corps d'armée et de la 6e brigade de cuirassiers.

M. Petit, capitaine en deuxième à la 9e batterie du 3e régiment d'artillerie, adjoint à la direction de Lyon, a été classé à la 8e batterie du 9e régiment, détachée à Bastia, pour y faire le service.

M. de Brunel de Bonneville-Colomb, lieutenant en deuxième à la 6e batterie du 6e régiment, a été classé à la 13e batterie dudit régiment, détachée à Lyon, pour y faire le service.

M. Clinchant, capitaine en deuxième à la 3e compagnie du 11e escadron du train des équipages, a été classé au 14e escadron pour y occuper l'emploi de major.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1881, M. Michel, adjudant principal de 1re classe à la prison militaire du fort de Sainte-Foy, près Lyon, a été désigné pour passer en la même qualité à la prison militaire de Porquerolles, en remplacement de M. Hamaïde, qui passe à la prison militaire du fort Barraux.

Par décision ministérielle du 18 novembre 1881, M. Louis-Emile Desnos, adjudant-greffier à la prison militaire de Limoges, a été nommé à l'emploi d'adjudant-agent principal de 2e classe, classe, à la prison militaire du fort de Sainte-Foy, près Lyon.

L'*Echo lyonnais* prévient ses membres honoraires et amis que le dernier délai pour les adhésions au banquet est fixé définitivement au 25 du courant. Les inscriptions seront reçues tous les jours chez M. Domeck, président, rue Sainte-Catherine, 15, au 1er, ou les mardis et vendredis, au siége de la Société, côte des Carmélites, 34, de 8 à 10 heures du soir.

Nous lisons dans l'*Evènement* qu'un des plus grands industriels de notre ville, M. Arlès-Dufour, figure parmi les candidats au gouvernement général de l'Algérie.

Il est probable que cette candidature doit s'appliquer au frère de notre grand commerçant, qui, depuis quelques années, a entrepris en Algérie, avec le plus grand succès, une œuvre de colonisation.

La chambre des appels correctionnels de Paris a jugé hier que le seul fait de présenter et de faire accepter un billet à ordre, souscrit *par une personne que l'on sait n'être pas solvable*, constitue escroquerie.

Avis aux négociateurs de complaisance.

A l'audience d'hier, la cour d'appel a reçu le serment de M. Chaintreuil, substitut à Lille, nommé aux mêmes fonctions près le tribunal civil de Lyon.

Par arrêté du ministre des finances du 22 novembre, ont été nommés dans les contributions indirectes :

Contrôleur à Lyon, M. Rouan, précédemment contrôleur à Villefranche ;

Contrôleur à Villefranche, M. Vignon, précédemment receveur à Livron (Drôme) ;

Commis principal à Lyon (près l'entrepôt des ventes directes), M. Pélissier, précédemment commis à Lyon (Saint-Clair).

Commis à Lyon (Saint-Clair), M. Mazoyer, précédemment commis à Ambert (Puy-de-Dôme).

On a affiché, à la mairie du troisième arrondissement de Lyon (la Guillotière) les bans de

M. Negro, mécanicien, rue du Nord, à la Villette, près Lyon,

Avec Mlle Mekarsky, femme de lettres à Genève.

Or, Mlle Mekarsky n'est autre que la citoyenne Paule Minck.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHÔNE. — M. le docteur Magnin, professeur des Cours d'Histoire naturelle et de

Botanique pratique, a l'honneur d'informer les élèves que les leçons seront reprises le jeudi 24 novembre pour le premier de ces deux Cours, et le dimanche 27, pour le deuxième, et seront continuées *sans aucune interruption*, jusqu'à achèvement complet du programme.

Le Directeur de la Société, T. LANG.

CERCLE DES ÉTUDES SOCIALES (1er et 4e arrondissements). — Les adhérents au Cercle sont convoqués d'urgence pour samedi, 29 novembre, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

Question financière. — Questions diverses.

Le Secrétaire, SONTHONAX.

FANFARE DES AMIS RÉUNIS. — MM. les Honoraires et Exécutants sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu vendredi, 25 courant, à 8 heures 1/2 du soir, café Laissus, rue Tupin, 11.

ORDRE DU JOUR :

Questions diverses.

Le Président, FONTAINE.

Les essais des tramways à vapeur qui viennent d'être faits à Saint-Etienne, ont été des plus satisfaisants ; ce service commencera très prochainement.

Pourquoi n'emploirait-on pas ce système dans notre ville. Appliqué aux trajets de la banlieue, il pourrait donner d'excellents résultats.

On objectera peut-être que les locomotives routières ont l'inconvénient d'effrayer les chevaux. A cela nous répondrons que depuis plusieurs années, le génie qui s'occupe de la construction des forts de la défense de Lyon, dans la banlieue, emploie pour le transport des matériaux, une locomotive routière, traînant souvent un grand nombre de prolonges.

Cette machine, des plus massives, traverse journellement la ville, et croyons-nous, ne cause guère ces accidents que l'on paraît craindre dans l'application des moteurs à vapeur.

Nous ne pensons donc pas qu'il y ait là une objection à l'établissement de tramways à vapeur dans notre ville, et nous sommes en droit de l'espérer dans un jour prochain.

Dans la rue St-Marcel au n° 17, vivaient deux paisibles vieillards, les époux Plambercck, ayant à eux deux près de cent soixante ans.

Dans la nuit du 22 au 23 courant, le mari qui, depuis quelque temps déjà, était sujet à des accès de démence, s'est pendu dans son domicile.

On juge du désespoir de sa pauvre vieille femme en apercevant, le lendemain matin, ce corps se balançant dans le vide et glacé déjà par le froid de la mort.

Tout secours était inutile ; la mort, d'après les constatations du médecin, remontait à environ 10 heures.

Cet évènement a causé dans le quartier une profonde émotion, et a donné lieu à de nombreux commentaires.

Encore une tentative de suicide.

Une jeune femme, nommée Adèle M., descendait, avant-hier, avec précipitation, les escaliers du bas-port du quai de l'Est.

Quelques passants, qui avaient remarqué ses allures extravagantes, la suivirent et purent la rejoindre au moment où, prise d'un accès de désespoir, elle allait se précipiter dans le Rhône.

Questionnée, elle a répondu que son mari l'ayant abandonnée pour vivre avec une autre femme, elle avait résolu de mettre fin à ses jours.

On a pu la faire revenir à de meilleurs sentiments et on l'a conduite au domicile de sa mère, rue St-Georges.

Un jeune garnement, le nommé Joseph Sayolle, âgé de neuf ans et demi, a été trouvé par les gardiens de la paix, couché sous le pont Nemours.

Reconduit chez sa mère, cette dernière a refusé de le recevoir, prétextant qu'il l'avait volée à différentes reprises et qu'elle ne pouvait plus rien en faire.

En présence de ce refus, les gardiens de la paix ont dû conduire le jeune Sayolle à la Permanence, où il a été écroué pour vagabondage.

Dans la soirée du 22 courant, le nommé Jean Selly, âgé de 52 ans, colporteur rue Chaponnay, 20, a été victime d'un accident assez grave.

Renversé dans la rue Mazenod par une voiture qui lui a passé sur la jambe gauche, la gravité de ses blessures a nécessité son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu.

L'auteur de cet accident ayant fouetté son cheval n'a pu être rattrapé.

M. le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

Un vieillard de 81 ans, M. Claude Chauf, a été renversé avant-hier soir, vers cinq heures et demie, à l'angle des rues Saint-Pierre-de-Vaise et de la Pyramide, par une charrette chargée de fûts vides, conduite par M. L..., tonnelier à Vaise.

La victime a été transportée à la pharmacie Vial, et là on a constaté avec satisfaction que tout se bornait à quelques contusions sans gravité.

Après avoir pris un cordial, M. Chauf a pu regagner à pied son domicile.

Sur la réquisition de Mme veuve Eymard, traiteur, rue Mazenod, 104, les gardiens de la paix ont procédé à l'arrestation des nommés Jean Scafietti, âgé de 34 ans, ajusteur, et Charles Armand, âgé de 33 ans, cordonnier, demeurant ensemble, rue de Chartres, 142.

Entrés avec quatre de leurs camarades chez la requérante, ils ont profité d'une courte absence de celle-ci pour s'emparer d'une somme de 30 francs renfermée dans le tiroir du comptoir.

Ils ont été écroués sous l'inculpation de vol et complicité de vol. Leurs complices sont activement recherchés.

Le sieur Pierre Sarrazin — rien du poète — fait jouer de la volaille dans les établissements publics de notre ville. N'étant pas autorisé, il a eu le désagrément de se voir arrêter, avant-hier soir, au moment même où il exerçait sa petite industrie dans une brasserie de la place de la République.

Jusque-là rien de bien grave ; mais l'affaire s'est compliquée devant le commissaire de police. Sarrazin, qui est en état de vagabondage, n'a pu indiquer la provenance de la marchandise dont il a été trouvé porteur.

Il a été écroué en attendant que la mémoire lui revienne.

Avant-hier, un cheval attelé à une voiture bourgeoise qui s'était échappé de l'écurie de M. Framont, rue des Quatre-Colonnes, à St-Just, a parcouru la rue de Trion au triple galop.

Le gardien de la paix Fayolle n'écoutant que son courage, s'est résolument élancé à la bride du cheval et est parvenu à le maîtriser.

Cheval et voiture ont été, par ses soins, reconduits à l'écurie.

Le jeune Jacques-Honoré Faure, âgé de 8 ans, demeurant chez son père, rue Clément-Désormes, 3, à Oullins, a disparu depuis trois jours du domicile de ce dernier.

Voici son signalement : taille ordinaire pour son âge, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, nez camard, bouche grande et visage rond.

Vêtu de velours, coiffé d'une casquette et chaussé de galoches.

Les anciens militatres, et de préférence les sous-officiers, âgés de moins de trente-cinq ans, comptant de bons états de service, qui désirent concourir pour des emplois de facteur de ville à Lyon, sont priés de se présenter à M. le receveur principal des postes, place Bellecour, qui leur indiquera les formalités à remplir.

FÉDÉRATION DES COMPAGNONS. — L'administration de la Fédération des compagnons du tour de France vous prie de publier la note suivante :

Dans diverses réunions publiques, au cours de discussion politiques ou sociales, et mêmes dans des manifestes, diverses personnes ont pris le titre de compagnon.

La Fédération des compagnons du tour de France, désireuse de faire cesser toute équivoque, porte à la connaissance de tous que : entre eux, dans leurs réunions ou pour le travail, ses adhérents se qualifient de compagnon, mais dans les discussions de matières politiques et sociales, ils se qualifient simplement d'électeurs.

Les compagnons ne se désintéressent nullement de l'étude des questions politiques ; le compagnonnage a toujours eu pour but l'amélioration du sort des travailleurs, mais en présence de l'emploi intempestif qui peut être fait de la qualité de compagnon, la Fédération croit devoir faire toutes ses réserves au sujet des personnes qui s'en servent.

Le Président de la Fédération du tour de France,
C.·. Lucien BLANC.
Rue Gentil, 4, Lyon.
Directeur du journal la *Fédération compagnonnique*.

En vente aujourd'hui :

Le n° 454 des **Bons feuilletons**. — Sommaire : Les victimes d'amour, par Hector Malot. — Iza Lolotte et Cie, par Alexis Bouvier. — Les Amoureuses de Paris, par E. Richebourg et E. de Lyden. — La vie infernale, par Emile Gaboriau. — La Russie rouge, par V. Tissot et C. Amero.

La huitième série (2e volume) de l'**Histoire de France**, par Jules MICHELET.

La troisième série des **Forçats de l'amour**.

COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3e circonscription.

Tous les électeurs de la 3e circonscription sont invités à assister à la réunion publique qui aura lieu vendredi, 25 courant, à 8 heures précises du soir, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11.

ORDRE DU JOUR :

Audition et vote définitif du candidat.

Pour la commission électorale,
BADINIER.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 23 novembre

PRÉSIDENCE DE M. MONPÉLA, CONSEILLER

Enlèvement de mineure

Claude-Marie Bosland, 43 ans, marchand de lingerie, à Lyon, est accusé d'enlèvement de mineure.

Voici l'acte d'accusation :

« Vers la fin de 1880, le nommé Claude-Marie Bosland, est s'associé pour le commerce de lingerie avec la veuve Barbizio, demeurant à Lyon, rue de Chartres, 2.

« Madame Barbizio a plusieurs filles, dont l'aînée, Marguerite, était âgée de 19 ans et dont la seconde Catherine n'avait que 13 ans.

« Ces jeunes filles habitaient avec leur mère dans un logement attenant au magasin de lingerie, elle se trouvaient ainsi en rapport constant avec Bosland qui ne tarda pas à prendre sur elles une influence dont il a odieusement abusé.

« Marguerite était courtisée par un jeune ouvrier, le sieur Adolphe Drache. Mme Barbizio défendit à sa fille de recevoir ce jeune homme, et l'ayant surprise un jour à lui parler dans la rue, elle la fit rentrer et la frappa légèrement en présence de Bosland.

« Bosland persuada à Marguerite qu'après une pareille scène, elle ne pouvait plus continuer à vivre avec sa mère. En même temps, il tenait ce propos significatif au sieur Drache : « Il y a un an que vous parlez à Marguerite et vous la respectez ! Vous êtes bien bête ! Moi, je veux la faire partir pour Paris, et je ferai avec elle ce que vous n'avez pu faire. »

« Le 18 janvier 1881, Bosland fit, en effet, partir secrètement Marguerite Barbizio pour Paris. Il la conduisit à la gare et lui remit pour payer son voyage une somme de quarante francs, qu'il avait prise dans la caisse de la Société.

« Arrivée à Paris, Marguerite Barbizio eut, heureusement pour elle, la pensée de se réfugier chez une de ses tantes, Mme Sapini, qui habite dans cette ville. Néanmoins, elle laissa ignorer à sa mère la direction qu'elle avait prise, et Bosland, qui connaissait son adresse, se garda bien de renseigner à cet égard la dame Barbizio.

« Vis-à-vis de Catherine Barbizio, les agissements de l'accusé ont été plus coupables encore. Abusant de l'ascendant qu'il avait pris sur cette enfant, il eut avec elle des rapports intimes à plusieurs reprises dans le logement de sa mère.

Sa conduite finit par éveiller les soupçons des ouvrières et des employés de madame Barbizio ; à chaque instant il embrassait Catherine d'une façon inconvenante. On le vit même dans le magasin de lingerie pratiquer sur elle des attouchements obscènes. On sut en même temps, qu'il l'attirait fréquemment dans sa chambre, située place du Pont n° 13.

« Un soir, la dame Barbizio, qui était déjà couchée, entendit du bruit dans la chambre de sa fille, elle y entra et aperçut son associé qui s'enfuyait. Elle interrogea alors son enfant qui avoua ses rapports avec Bosland.

« Ce dernier nia énergiquement le fait, néanmoins, madame Barbizio, avant menacé sa fille de la faire enfermer dans une maison de correction, il enleva celle-ci quelques jours après le 1er mai 1881.

« Il l'emmena d'abord à l'hôtel de la Tour-du-Pin, cours Charlemagne, où il la fit passer la nuit, après l'avoir fait inscrire sous le nom de *Léonie Mouton*. Pour faire croire à un suicide, il avait eu soin, avant de l'emmener, de lui faire écrire sur un carnet qu'elle laissa dans sa chambre, une note dans laquelle elle annonçait qu'elle allait se noyer.

» L'accusé, qui avait une sœur à Villefranche, madame Sapin, y envoya Catherine Barbizio. Elle y resta un mois environ ; pendant ce temps, Bosland vint deux fois la voir, et pour égarer les recherches, il lui fit écrire deux lettres, toutes deux du Havre, adressées, l'une à lui-même, l'autre à une dame Guiper, et dans laquelle Catherine faisait connaître qu'elle allait rejoindre un de ses frères à New-York.

» Au commencement du mois de juin, Bosland la rappela à Lyon et l'installa rue des Fossés-de-Trion, dans une chambre où ils habitèrent ensemble, pendant une quinzaine de jours.

» Au bout de ce temps, craignant que ses agissements ne fussent découverts, il jugea prudent d'éloigner Catherine Barbizio et l'envoya à Paris, où il promettait de la rejoindre bientôt.

» Arrivée à Paris, Catherine alla trouver sa sœur Marguerite qui était toujours chez la dame Sapini, Marguerite Barbizio, depuis qu'elle était soustraite à l'influence de Bosland, avait ouvert les yeux sur la faute qu'elle avait commise et regrettait d'avoir quitté sa mère. L'arrivée de sa sœur acheva de l'éclairer sur les agissements de Bosland, et le 25 juin, les deux jeunes filles revinrent à Lyon chez leur mère. A la suite de ces rapports avec Bosland, Catherine Barbizio paraît aujourd'hui enceinte de trois ou quatre mois.

« Bosland reconnaît avoir au moins contribué à la fuite de ces jeunes filles, mais il nie avoir eu des rapports intimes avec Catherine.

« Il prétend être victime d'un complot organisé contre lui par son associée. Ces allégations sont démenties par l'information.

« Bosland a subi deux condamnations à quinze jours d'emprisonnement pour coups et blessures.

« Sa répulation est très mauvaise au point de vue de la moralité. Marié et père de famille, il a abandonné sa femme et son enfant. »

Le réquisitoire de M. Talon a été très admiré.

Me Minard a habilement présenté la défense.

Bosland, bénéficiant des circonstances atténuantes, est condamné à cinq ans de réclusion.

.·.

Tribunal correctionnel de Lyon

On se rappelle l'émotion provoquée par la rixe qui a éclaté le 24 octobre, sur le cours Rambaud, entre deux ouvriers de l'usine Milliat.

Cette affaire singulièrement exagérée, au début, vient d'avoir son dénouement en police correctionnelle.

Petit Jean Balthazard, inculpé d'avoir donné un coup de couteau à son camarade Barnoud, a été condamné à 24 heures de prison.

.·.

Decourt est un Don Juan de la mauvaise espèce.

Il insulte les femmes et bat les maris.

Détail aggravant pour lui, un de ceux-ci appartient à la maréchaussée, et comme nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait impunément *rosser le guet*, Decourt est condamné à 10 jours de prison, pour outrages et violences.

Le tribunal s'est montré d'une indulgence relative ; le gendarme avait ses bottes !..

.·.

Nos lecteurs se souviennent certainement d'un certain Eugène Tracol, représentant de commerce, arrêté pour escroquerie, après un souper fin fait en galante compagnie, chez un de nos meilleurs traiteurs.

Il comparait de nouveau devant le tribunal, cette fois, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Tracol est prévenu d'un vol de 200 francs à l'aide d'un faux mandat, au préjudice d'un ami qui eût le tort d'avoir confiance en lui.

Les juges se montrent sévères envers cet escroc trop habile et le condamnent à un an et un jour de prison.

.·.

Dans sa séance du 22 novembre courant, le conseil de guerre permanent du gouvernement militaire de Lyon, présidé par M. le lieutenant colonel Bonnefous du 3e régiment de hussards, a rendu les jugements suivants :

1° François-Marie Bianconi, sergent au 96e régiment d'infanterie, reconnu coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été condamné à six mois d'emprisonnement.

2° François-César Mairot, réserviste de la classe 1872 du bureau de recrutement de Besançon, déclaré coupable d'insoumission en temps de paix à la loi sur le recrutement de l'armée, a été condamné à six mois d'emprisonnement.

Ministère public : M. le lieutenant Benoit du 96e de ligne, substitut du commissaire du gouvernement.

Défenseurs : Me Minard et Cordier, avocats à Lyon.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Neuville. — Des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'escalade et effraction, dans la fabrique de passementerie de MM. Roux et Sauton, négociants à Lyon.

Ils ont pénétré dans les ateliers du premier étage et ont enlevé, sur les métiers, trois rouleaux, faisant 210 mètres de soie, d'une valeur de 1.000 francs environ.

Ils ont pu prendre la fuite sans être aperçus.

Une enquête a été commencée.

Givors. — M. le commissaire de police de Givors a fait arrêter, hier, sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur, commis sur sept enfants, le nommé Jean Chaize, ouvrier mouleur, âgé de trente-quatre ans, demeurant rue du Canal.

Cet homme a été conduit, ce matin, à Lyon, pour être mis à la disposition du Parquet.

Saint Martin. — Un éboulement s'est produit avant-hier matin dans une mine de Saint-Martin.

Quelques ouvriers étaient à ce moment occupés à l'extraction de cailloux pour macadamiser les routes. Deux de ces derniers ont été ensevelis sous un amas de cailloux et de terre.

Ce sont les nommés : Gouttenoire, âgé de 41 ans, habitant Saint-Symphorien-sur-Coise, qui a eu de graves lésions sur tout le corps, et Sauzet, âgé de 43 ans, de Valprivas (Haute-Loire), qui a eu une fracture de la jambe gauche.

Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital.

LOIRE

Saint-Etienne. — Dimanche 27 novembre, à l'occasion de la Sainte-Cécile, aura lieu au Cirque de la République, un grand Festival-Concert, donné au bénéfice des enfants pauvres des écoles.

Ce concert aura lieu avec le concours des sociétés musicales de Saint-Etienne, les musiques des 16e et 38e de ligne, la fanfare du 19e dragons, les fifres des écoles communales, de Mme Lassalle, première chanteuse du Grand-Théâtre ; M. Flachat, professeur de chant ; de M. Brouette, premier comique du Grand-Théâtre, et de M. P. M., pianiste.

La voie de nos tramways de Bellevue à Firminy a été essayée cette après-midi ; une machine était bien déjà allée au Chambon, mais pas plus loin. Aujourd'hui, l'essai a été plus sérieux : le train se composait d'une machine et de trois voitures, où avaient pris place le haut personnel administratif de la Compagnie et la presse locale et lyonnaise, qui avait été invitée, bien que ce voyage ne fut pas celui de l'inauguration officielle, qui, nous assure-t-on, n'aura lieu que le 1er décembre.

Le départ a eu lieu à une heure et demie. Le parcours a été fait sans incident. La machine fait peu de bruit, et n'a pas paru beaucoup effrayer les chevaux qu'elle a rencontrés sur la route.

Le voyage a donc été charmant ; les voitures sont, du reste, admirablement bien construites et ne laissent absolument rien à désirer sous le rapport de la douceur.

Les habitants de la Ricamarie et du Chambon, où un arrêt de quelques minutes a été fait, sont accourus avec joie constater les premiers essais ; mais à Firminy, le public était bien plus nombreux et paraissait enchanté à l'idée de penser que bientôt ces charmants véhicules seraient à leur disposition. M. le maire de cette localité est venu serrer chaleureusement les mains à MM. les ingénieurs.

ÉCHO DE LA GUERRE

Nous venons d'apprendre que le caporal Nouailhac dont les parents habitent Saint-Etienne depuis deux ans, est mort le 1er octobre, à l'ambulance de Gabès, à la suite de blessures reçues.

D'après une lettre que nous avons eue sous les yeux et émanant du conseil d'administration du 107e de ligne.

AIN

Montluel. — Lundi dernier., un braconnier du nom de Guillaume Brunet se présentait à la gendarmerie de Montluel, couvert de sang et ses vêtements dans le plus grand désordre.

Il déclara qu'il venait d'être blessé de plusieurs coups de couteau par le garde-particulier de M. Dufresne.

Après avoir été examiné, il fut reconnu qu'il ne portait aucune blessure et qu'il était légèrement pris de boisson. Quelques minutes après, le garde de M. Dufresne se présentait à son tour et faisait constater qu'il avait été blessé d'un coup de couteau à la main droite par Brunet. Le pouce était presque détaché. Il déclara que Brunet, à la suite d'un procès-verbal qu'il avait dressé contre lui la veille, venait de se précipiter sur lui, sur le chemin de Balan à Montluel.

Devant ce témoignage accablant, Brunet a avoué et a été écroué.

ISÈRE

ROLE DES ASSISES

Grenoble. — Dans la prochaine session qui s'ouvira lundi prochain, 28 octobre, seront jugées trois affaires de vol qualifié, quatre attentats à la pudeur, quatre affaires d'incendie et une affaire de coups et blessures ayant occasionné la mort. (Genin, garnisseur de cordes à Vienne).

Cette session, présidée par M. Eymard-Duvernay, durera neuf jours.

VOYAGEURS ET EMPLOYÉS EN CIMENT

Les voyageurs et employés des maisons de ciment de notre ville, se proposent, à l'instar de ce qui existe dans beaucoup de corporations, d'organiser entr'eux une réunion annuelle et de fonder une société.

A cet effet, une réunion préparatoire aura lieu dimanche prochain, 27 novembre, à trois heures de l'après-midi, à l'Alcazar (salon du 1er étage).

NOMINATIONS

M. Chapon, professeur, chargé du cours de septième (première classe) au lycée de Chambéry est nommé professeur (même classe) au lycée de Grenoble, en remplacement de M. Lancon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté ministériel, M. Morel, receveur de l'enregistrement à Corps est nommé au Monestier de Clermont en remplacement de M. Abrard, appelé à la direction de Gap.

M. Lhermite, surnuméraire à Nantes est nommé titulaire à Corps.

Vienne. — Les nommés Pierre Thégny, âgé de 24 ans, employé de commerce, natif de Toulouse (Haute-Garonne) et Charles Guillaume, âgé de 24 ans, opticien, natif de Buenos-Ayres (Amérique), ont été arrêtés hier par la police pour filouterie au préjudice de M. Jacob, débitant.

Ce sont deux repris de justice.

Bourgoin. — Dimanche 27 novembre aura lieu dans la salle de la halle de Bourgoin, une conférence publique anti-cléricale par la citoyenne Rocher.

VOL DE CINQ MILLE FRANCS

Le Péage-de-Roussillon. — Il y a trois jours, des malfaiteurs se sont introduits dans la fabrique de tissage de la maison Brossette-Equel.

Pour arriver à leur but, les voleurs ont fait sauter, au moyen de pressons, les barreaux des fenêtres.

Ils ont dérobé une certaine somme d'argent qui se trouvait dans un tiroir des bureaux, et emporté le coffre-fort qui a été retrouvé le lendemain complètement dévalisé. Il contenait 5000 francs.

La justice informe.

DERNIÈRE HEURE

DÉPART DE M. DE SAINT-VALLIER

Paris, 23 novembre.

M. de Saint-Vallier est parti pour Berlin où il va présenter ses lettres de rappel.

MENOTTI GARIBALDI

Nice, 23 novembre.

Menotti Garibaldi est arrivé hier à Nice. Il en est reparti ce matin.

LE GÉNÉRAL SAUSSIER A GAFSA

Tunis, 23 novembre.

Le général Saussier est entré à Gafsa le 20 novembre.

On signale de nombreuses soumissions.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 23 novembre.

L'*Officiel* publiera prochainement un important mouvement judiciaire.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DELEBECQUE

Paris, 23 novembre.

Le général Delebecque a télégraphié au ministre de la guerre qu'il a fait raser la maison de Bou-Amema et les palmiers à Moghar-Thatani. C'est une jolie victoire.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Mercredi 23 novembre, 11 h. soir.

3 0/0, 85 20	Rio, 712 ..
5 0/0, 116 21	Union ancien. 2385 ..
Italien, 89 20	— nouvel. .... ..
Turc, 12 77	Alpine, 282 ..
Extérieure, 27 29/32	Chemins turcs, ...
Intérieure, .. .7..	Lander-Bank, ...
Egyptienne, 360 ..	Lombards, 311 ..
Banque otto., 731 25	Chang.-Lond. .. .. .
Hongrie, ...	Consolidés, ...
Russe, .. .1.	Crédit franç., ...

Tribune publique

Citoyen rédacteur du *Réveil Lyonnais*,

La commission nommée dans l'assemblée des victimes du 2 décembre 1871, le 13 novembre dernier, a l'honneur de vous prier de donner la publicité dans votre excellent journal à la protestation ci-après que nous avons tardé de faire paraître, attendant d'être nantie des preuves authentiques de la vérité de notre réclamation, que nous serions heureux de mettre sous les yeux du public, si par leur étendue, nous ne craignons d'abuser de votre obligeance.

Veuillez agréer, etc.

Pour la commission de protestion :
J.-R. ANGLADE, COCHARD, AUDOUARD.

« Monsieur le ministre de l'intérieur,

« Nous, soussignés, victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale de 1858, habitants le département du Rhône,

« Avons l'honneur de porter nos justes griefs et nos réclamations jusqu'à vous.

« Nous déclarons protester hautement contre l'application illégale et injuste qui a été faite de la loi du 30 juillet 1881, dans le département du Rhône par la commission départementale, instituée d'après les dispositions de l'article 5 de ladite loi, croyant qu'une loi générale votée par les Chambres doit être appliqué uniformément dans toute la France.

« Dans le département du Rhône, 70 victimes seulement (qui ont été triées parmi plus de 120 ayants-droits reconnus) ont seules été appelées à participer à l'élection des trois proscrits délégués à la Commission.

« Nous protestons contre cette élimination qu'il n'appartenait à personne de faire, la Commission départementale, ayant seule qualité pour apprécier le droit des victimes dans tous les départements d'où nous avons eu des renseignements, il n'a pas été procédé de même.

« Contrairement à l'esprit de la loi, la Commission du département du Rhône a exclu de participer à l'honneur et aux bénéfices de la réparation, les citoyens qui ont été poursuivis et ont pu échapper à la prison au 2 décembre 1851, lors même qu'ils établissent par des preuves irrécusables, que s'ils ont fui c'est qu'ils étaient réellement poursuivis ainsi que ceux qui, après s'être soustraits aux poursuites ont subi postérieurement des condamnations correctionnelles, conséquence du coup d'Etat et tous les citoyens qui, de même ont été atteints dans leurs positions par mesure politique arbitraire et exceptionnelle.

« Ces exclusions qui ne comportent qu'un nombre relativement peu nombreux de citoyens, sont des plus injustes. Elles n'ont pas eu lieu dans d'autres départements des plus frappés, tels que le Var, la Nièvre, les Basses-Alpes, l'Isère, les Pyrénées-Orientales, l'Allier, etc. Les soussignés ne croient pas que cette loi, si juste de réparation nationale puisse être interprétée et recevoir diverses applications.

« Que les victimes dans les mêmes cas, admis dans un département puissent être légitimement et légalement repoussées dans un autre.

« Nous demandons que dans le département du Rhône, la loi ne reçoive pas une application plus restreinte qu'ailleurs, ce qui serait une anomalie et une révoltante injustice, envers des citoyens qui ont passé et sacrifié leur vie entière au service de la cause républicaine, et qui, aujourd'hui, âgés et presque tous malheureux se verraient sur la fin de leurs carrières privés de la glorieuse et légitime satisfaction qu'ne loi réparatrice leur accorde.

« Convaincus, M. le Ministre, que vous ferez procéder à une enquête pour vous renseigner sur l'exactitude des faits ci-dessus énoncés, et que vous nous ferez rendre la justice qui nous est due.

« Dans cette espérance, veuillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

(Suivent les signatures).

« Lyon, le 20 novembre 1881. »

.·.

Citoyen rédacteur,

De la longue et grossière épître du sieur Beaussuzet, nous ne relèverons que l'aveu suivant : *Quelques jours après, mon collègue remettait une note au trésorier Oudard que je rectifiais dans le sens de la diminution, vu que je ne la trouvais pas conforme au travail facturé.*

Cela nous rappelle le maître d'école et ses écoliers : « C'est pas moi, m'sieu, c'est Pichu ; » c'est-à-dire mon collègue Coutant Pichu ; » c'est-à-dire mon collègue Coutant qui surchargeat la note d'une modique pièce de cinq francs, car 7 ôté de 12 reste bien 5, n'est-ce pas M. Beaussuzet.

Quant à l'article 22 invoqué par le collègue de Pichu pour se faire payer 12 francs de journée, le voici :

« Art. 22. — Le temps passé au service de la société *pendant les heures de travail* sera rétribué à raison de 0,60 cent. l'heure, sauf ratification par le syndicat en assemblée générale. »

La pose des tableaux ayant eu lieu les dimanche et lundi 15 août, jours fériés, les sociétaires jugeront si l'article lui est applicable.

En face d'une délicatesse aussi désintéressée nous avons le droit de tenir en suspicion le collègue de Pichu, et de lui dire halte là, lorsque il veut pousser la corporation à la grève.

Un dernier mot, la commission du règlement du travail heureuse des résultats obtenus s'en tient aux déclarations faites par son rapporteur en assemblée générale et adoptée à l'unanimité moins cinq voix, elle met le sieur Beaussuzet au défi de convoquer la corporation ce qui vaudrait mieux que d'épancher sa bile dans les colonnes du *Réveil*, ce qui ne laisse pas que d'être assez désagréable aux nombreux lecteurs qui n'appartiennent pas à la corporation.

Pour la Commission :
Le Rapporteur, MARDON.

P.-S. — Quant à l'accusation de lâcheté que le sieur Beaussuzet m'octroie avec tant de générosité, il donne telle preuve de bravoure en mettant sa note surchargée sur le dos de son collègue Pichu, pardon Coutant que je ne sais si je dois rire ou me fâcher, je prends le premier parti et je le renvoi méditer les exploits du chasseur de Lafontaine qu'il trouvera dans *Chasseur et le lion*.

MARDON.

BULLETIN OUVRIER

Syndicat des mécaniciens et similaires (Rue Grolée, 38). — Les membres du bureau étant en réunion plénière le 22 courant, ont décidé que la réunion générale qui devait avoir lieu le dimanche 27 courant est renvoyée au dimanche 4 décembre.

Vu l'importance de la réunion que la Fédération des chambres syndicales doit tenir à l'Alcazar pour venir en aide aux grévistes de Villefranche.

Pour l'administration :
L'un des secrétaires, A. CLERC.

.·.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de deux à quatre heures, rue Dunoir, au 1er.

On demande des ouvrières dévideuses à gage, des bouillonneuses, des prépareuses pour la chaussure et des apprenties pour différents corps d'état.

On trouvera dans notre bureau des ouvrières de toutes corporations, des domestiques et femmes de ménage.

Nota. — Toutes les adhérentes sont convoquées à une assemblée générale, qui aura lieu dimanche 27 courant, à 2 heures, cours Vitton, 11 et 13, au troisième, au fond de la cour. On recevra les cotisations et les adhésions.

Le Syndicat.

.·.

Chambre syndicale des chaudronniers en cuivre de Lyon et de la banlieue. — Les sociétaires et les ouvriers de ladite corporation sont invités à assister à une réunion privée, qui aura lieu samedi, 26 novembre, à 8 heures du soir, rue Villeroi, 18, au 2me.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du nouveau tarif sur l'augmentation du salaire.

Nomination de la commission mixte.

Nomination des syndics.

Pour la chambre syndicale,
NARBEAU.

.·.

Aux ouvriers menuisiers. — Tous les ouvriers menuisiers sont convoqués à une réunion générale et privée qui aura lieu le vendredi, 25 novembre, à 8 heures précises du soir, chez M. Célérier, rue Sainte-Elisabeth, 108. On trouvera des lettres à la porte.

Il est du devoir de tous les citoyens, soucieux de leurs intérêts, d'y assister.

MM. les conseillers de prud'hommes ouvriers sont priés d'y assister.

Nota. — La chambre syndicale rappelle à toute la corporation que M. Fabre, maître-menuisier, rue Duguesclin, n'a pas encore adhéré aux demandes faites par ses ouvriers.

La chambre syndicale.

.·.

Chambre syndicale des ouvriers maçons du département du Rhône. — Le délégué de la fédération convoque tous les adhérents et tout le syndicat à une réunion extraordinaire qui aura lieu vendredi 25 novembre, à 8 heures du soir, au siége social, rue Villeroy, 18.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du délégué à la fédération ;
2° Election d'un délégué à la fédération ;
3° Questions diverses sur ce qui concerne la corporation.

Le délégué, FAURE.

.·.

Appréteurs réunis. — Nous invitons la corporation à assister à la réunion qui aura lieu à l'Alcazar, rue de Sèze, dimanche à 1 heure de l'après-midi.

Cette réunion étant au bénéfice des grévistes de Villefranche, nous ne saurions trop vous y engager, la solidarité ne doit point rester un vain mot, nous devons les aider, dans cette campagne qui sera un premier pas en avant, il faut, quoi qu'il en coûte, que les travailleurs conquérissent leurs droits.

Des listes de souscriptions sont à la disposition des citoyens qui en feraient la demande au siége social, 108, rue Sainte-Elisabeth, les mercredi de chaque semaine, de 8 à 10 h. du soir.

Très prochainement une réunion de la corporation aura lieu pour la présentation des candidats à la prudhommie.

Pour la commission exécutive pour l'élection à la prudhommie,
A. CLÉMENT.

.·.

Demandes d'emplois

Un jeune homme de 14 ans, sachant lire et écrire, demande un emploi pour faire les commissions. — S'adresser à M. Pellerin-Bardin, 41, cours Morand.

— Un jeune homme, 27 ans, sachant lire et écrire, demande un emploi de valet de chambre, garçon de magasin ou tout autre emploi. Bonnes références. S'adresser passage de l'Hôtel-Dieu, 5.

SOUSCRIPTIONS

SOU DES ÉCOLES. — M. Varvarande, versement fait à la suite d'un assaut de chant, 3 fr. 20.

52, Rue de la République, LYON

AUX

DOCKS DE LA CORDONNERIE

Ces vastes magasins offrent constamment au public un choix considérable et très varié de chaussures de la saison. — Dans chaque genre, chaussures **à tous les prix**, en **qualité supérieure.**

PRIX FIXES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

Contre toux, rhumes, irritation, etc., le seul remède infaillible est toujours le Sirop pectoral antispasmodique du Serpent, de Lyon, 32, rue Lanterne.

Par ces temps humides, prévenez maux de gorge, laryngites et bronchites par l'usage des pastilles dites **Gargarisme Barnoud.** *Franco,* timbres 2 fr. 50. M. Prudon, pharm., 3, r. République, Lyon, et toutes les pharmacies.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, **M. Didier,** médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57 ; les **bronchites, catarrhes, asthmes,** la **phtisie,** sont soulagés de suite ; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance

---

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance

Aug. DESPORTES

14, Quai de Vaise, Lyon

Nettoyage de montre.....	**2** fr. **50**
Grand ressort de Genève.....	**2** fr.
Réveil, depuis.....	**6** fr. **50**
Montres à cylindre, argent depuis	**25** fr.

Tout est garanti

A PROPOS DU CAFÉ

A NOS LECTRICES

Un conseil, par exception, facile à pratiquer

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur
Sans altérer la tête, épanouit le cœur,
A peine j'ai senti la vapeur odorante,
Soudain, de ton climat la chaleur pénétrante
Réveille tous mes sens sans trouble et sans [cahos,
Mes pensers, plus nombreux, arrivent à [grands flots
Mon idée était triste, aride, dépouillée,
Elle rit, elle sort richement habillée,
Et je crois du génie éprouvant le réveil
Boire dans chaque goutte un rayon de soleil.

DELILLE.

A la lecture de ces admirables vers, il me semble, chères lectrices, voir vos narines se gonfler de plaisir, votre langue et votre palais délicieusement s'humecter, vos lèvres roses s'arrondir en un cercle charmant pour aspirer à pleins poumons le suave arôme qui réjouit le cœur du pauvre comme du riche et vient répandre dans toute notre économie une sensation de bien-être inexprimable. Car il n'y a pas à le nier, depuis que par la faute de notre première mère, le genre humain a été arraché aux délices du paradis terrestre, vous n'avez pas dégénéré ; vous êtes gourmandes, *de bonnes choses, s'entend.* Etes-vous cause si la nature vous a faites si frêles et si délicates ? Etes-vous cause si elle vous a rendues beaucoup plus sujettes que nous aux influences de température et d'alimentation ? N'est-il donc pas tout simple que le goût et l'odorat se ressentent chez vous de la sensibilité exquise de vos organes et que ce qui est un défaut pour l'homme soit pour vous une qualité de plus ajoutée aux mille attraits à l'aide desquels vous savez si bien nous intéresser et nous plaire. Hélas, cette sensibilité qui vous fait ressembler à des fleurs que le moindre souffle fait pencher sur leur tige, de quels troubles dans les fonctions digestives, de quelles indispositions de toute sorte n'est-elle pas la cause ? Une de ses conséquences les plus communes est de provoquer chez la jeune femme et surtout la jeune fille des grandes villes une perte quelquefois complète d'appétit, des tiraillements d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allanguissement général des forces physiques. Tous ces effets réunis proviennent d'une fluidité anormale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de vos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent infranchissable. Grâce aux recherches intelligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle aujourd'hui n'existe plus. En ajoutant au quinquina et à l'extrait de malt unis aux principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la digestion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qui porte son nom une boisson que n'eussent pas dédaignée les dieux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifesteraient chez vous, ne saurais-je mieux faire que de vous conseiller le vin Bertrand comme le spécifique le meilleur quevous puissiez leur opposer.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS

Mme Senéclauze Barjot, diplomée de 1re classe tient des pensionnaires. Cabinet de 2 à 5 heures. Prix modérés. Lyon, 41, cours Morand. Maison de convalescence aux charpennes.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : **8 francs** par an

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disponibilité. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT,** bandagiste, *5, rue de la Barre, Lyon.* Utile grossesse et suites de couches.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue,	**2 0/0**
A 3 mois,	**3 0/0**
A 6 mois,	**4 0/0**
A 1 an,	**4 1/2 0/0**
A 2 ans et au-dessus,	**5 0/0**

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, *32, rue Lanterne.*

MAISON DE SANTÉ

et de Convalescence

A MEYZIEU (ISÈRE), PRÈS LYON

Hydrothérapie, électrothérapie, lactothérapie. Traitement spécial des affections nerveuses et osseuses, sous la direction du docteur COURJON, de la Faculté de Paris.

Soins donnés par les religieuses

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **Laurent PUY,** bandagiste, *Rue de la Barre, 5, Lyon.*

20.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Elixir anti-anémique de Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc., etc.) Dépôt : Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

Le vin dépuratif de la **Grande Pharmacie St-Antoine,** 3 rue Dubois, et 24, rue Mercière, est le meilleur et le moins cher : **6 fr.** le litre. Plus de 100 litres sont vendus journellement.

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait anthéphélique** ou **Lait Candès.**

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesse, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 23, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la **Bronchite chronique,** traitement nouveau. Brochure de 136 pages, 13e édition, par le docteur JULES BOYER, de Paris. — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste, à M. Delahaye, libraire-éditeur, place de l'Ecole-de-Médecine, 23, Paris. Se trouve aussi à Lyon dans les pharmacies Bernoud, 3, rue de la République ; Estragnat, place Kléber ; Faivre, place des Terreaux.

Dr Gaillard, *1, quai de la Charité, Lyon*

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais,* rue des Marronniers, 8.

MAISON

DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25

PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des malaises, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide ; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphe stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent ; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs) ; la résistance vitale est sensiblement affaissée, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phtisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étiolées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se osnt élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépérissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.

On reconnait généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou ; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraine de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'inaptitude aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang ; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets ; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Elixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible ; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Elixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la sustance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils réparent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie ; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Elixir antianémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

Dr. T. A.

DÉPOT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

ON DEMANDE

Courtiers actifs, intelligents, bonnes remises, rue Grenette, 3 à l'entresol.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez le *Réglisse homéopathique* du dr **Schismann,** 90 c. la boîte de 100 grammes : Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et déconstipantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

ON DEMANDE des copistes à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon

---

AVIS L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

---

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

Mme HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

L'IMPUISSANCE est guérie n'importe l'âge. Ecrire au dr Egyptien E. St-Charles à Genève. Affr. 25 c. joindre timbre pour réponse.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — **Quarante ans de succès.** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. *Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.* — Prix suivant grandeur, de **50** cent. à **3** fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. *(Franco par timbres ou mandats).*

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre *(en face le pont de la Guillotière)*

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, **PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50**

ON DEMANDE deux bons élèves à la Grande Pharmacie Saint-Antoine, 3, rue Dubois et 24 rue Mercière.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PEILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h. ; gratuites de 5 à 7 h.

Rue Cuvier, 15, Lyon

CORRESPONDANCES

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

OCCASION

A VENDRE deux billards réparés à neuf, s'adresser rue Bugeaud, 90. Réparations de billards et meubles en tous genres.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix Fixes

INJECTION BARRAJA

vraie infaillible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, **4 fr.**

Cours Lafayette, 115, Lyon

GRANDE

PHARMACIE DES BROTTEAUX

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, rue Cuvier — LYON

HERBORISTERIE ET DROGUERIE

Vastes Laboratoires hors barrières

Maison ne redoutant aucune concurrence pour le bon marché, la pureté et la bonne préparation de ses produits

Ordonnances médicales tarifées 30 pour cent au-dessous des prix ordinaires des autres pharmacies

SEUL ET UNIQUE DÉPOT DU ROB DÉPURATIF DU DOCTEUR SAN-PIETRO, DE MADRID

Infaillible contre les âcretés et les vices du sang, démangeaisons, rougeurs, dartres, boutons, douleurs, etc.

C'est par milliers que l'on compte les guérisons obtenues par ce précieux dépuratif

Prix net, 5 fr. 50 le litre et 3 fr. le demi-litre — Remise 10 pour cent par 6 litres

PRÉPARATION SPÉCIALE EN GRAND DE TOUS LES VINS DE QUINQUINA au Bordeaux, Malaga, Madère, Frontignan, écorces d'oranges amères, ferrugineux, etc.

Vendus à des prix extraordinaires de bon marché

Envoi à domicile, dans Lyon et la banlieue, dans les deux heures de la réception de l'ordre. Expédition en province franco pour toute demande atteignant le chiffre de 25 francs

---

POUR UN COMMERCE

de liquides

On demande à louer ou acheter dans Lyon un local de 500 à 600 mètres, avec caves, appartements au-dessus. Répondre aux initiales F. G. H., poste restante, Lyon, Terreaux.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

---

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.